

## COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 septembre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Nicolas LEGUET, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEGAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER, Valérie RENOUL

#### - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2<sup>EME</sup> GENERATION 2015-2018

Dans le cadre des compétences « Petite enfance, enfance, jeunesse », la communauté de communes et les communes organisent un certain nombre d'actions en faveur des jeunes qui sont financées par la CAF et la MSA. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2015/2018 avec la CAF et la MSA.

#### - SAFER : CONVENTION VIGIFONCIER

Afin de connaître en temps réel les mutations de terrains agricoles via le portail internet « Vigifoncier », le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de 3 ans avec la SAFER Maine Océan.

#### - SIEML : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN PLACE DE PRISES GUIRLANDES SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 376,01 € au profit du SIEML pour l'installation de 2 prises guirlande sur l'éclairage public.

#### - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES PAR LA COMMUNE AU SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON POUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016 afin d'y organiser la restauration scolaire. Elle est consentie à titre gracieux, les charges d'eau et d'électricité étant fixées forfaitairement à 400,00 €.

#### - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN QUARTIER D'HABITAT – PRE-ETUDE DE PROJET

Le conseil municipal décide de réaliser une étude pour un projet d'aménagement d'un quartier d'habitat sur le terrain de « La Falaiserie », rue de la Fleur de Lys et confie cette mission au Département de Maine-et-Loire en partenariat avec le CAUE et la Sodemel pour un coût de 1 000 €.

#### - BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Le budget communal est modifié pour prendre en compte différentes études et réaliser des ajustements. La section de fonctionnement s'élève 333 996,54 € et celle d'investissement à 159 441,90 €.

#### - AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTI-ACTIVITES : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

Le conseil municipal a fait le choix d'aménager un espace multi-activités à partir de l'actuelle salle des fêtes, en rénovant ce bâtiment, en le mettant aux normes d'accessibilité et en créant des extensions afin qu'il offre les services nécessaires à la population : restauration scolaire, accueil des activités liées à l'enfance-jeunesse (matinées récréatives du RAM, TAP, ALSH), centre de vie associative, salle de loisirs. De plus, ce nouvel aménagement permettra de répondre aux besoins de l'association Anjou Sport Nature afin d'accroître son développement économique.

L'architecte, le cabinet Thellier à Angers a revu le plan d'aménagement ainsi que l'estimation des travaux qui s'élèvent à 301 000 € HT soit 361 200 € TTC. Le coût total de l'opération s'élève 344 095 € HT soit 412 914 € TTC.

Le conseil municipal accepte le plan prévisionnel de financement et sollicite une subvention de l'État au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR).

**- ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal fixe pour l'année 2016 la redevance assainissement à 105,00 € pour la part abonnement et 1,50 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée.

**- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 3 abstentions, soutient la motion proposée par l'AMF, pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

A La Jaille-Yvon, le 22 septembre 2015

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

